

10-09-2018

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicié, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Mario Miller, est aussi présent.

289-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point 21 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 13 et 28 août 2018;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Info : prochaine séance du conseil municipal – **Le mardi 9 octobre 2018;**
6. Annulation des comptes de taxes de 2,00 \$ et moins;
7. Signature du bail avec Rogers – Renouvellement;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'éthique – Règlement n° 365-2018;
9. Soumission pour le chauffage de l'église;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. La Société canadienne de la Croix-Rouge – Contribution 2018-2019;

VOIRIE

11. Sel de déglacage en vrac - Acceptation du cahier de charges n° TP-AV05.51-2018;
12. Honoraires de l'architecte Pierre Héту – Dossier de la station d'épuration des eaux usées;

URBANISME

13. Adoption du Règlement 363-2018 visant à agrandir les zones RE2-6 et RE4-4 et la création des zones RE4-6 et RE4-7, à même la zone RE1-25;
14. Dérogation mineure 2018-026 : 2097 à 2103, rue Vincent (lot 6 150 476)
 - construction d'un bâtiment accessoire (garage 5 portes);
15. Demande de PIIA 2018-025 : 3090, rue Plouffe (lot 5 860 536)
 - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon);
16. Demande de PIIA 2018-027 : 4010, rue Plouffe (lot 5 860 534)
 - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon);
17. Demande de PIIA 2018-028 : 3085, rue Plouffe (lot 5 860 558)
 - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon);
18. Nom de la future rue de Gestion Avitell inc.;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

19. Entente à signer concernant l'utilisation de la bibliothèque par l'école des Moulins;
20. Entretien de la patinoire et sentiers glacés, hiver 2018-2019 – Octroi de contrat à M. Jean-Christophe Labrie;
21. ~~Déneigement des surfaces glacées, hiver 2018-2019 – Octroi de contrat à M. Christian Ducharme;~~
22. Remplacement de Marik Grégoire – Embauche;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

290-2018

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 13 et 28 août 2018 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

291-2018

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 940 266,84 \$ (chèques n^{os} 28 506 à 28 649) et les salaires de 140 759,52 \$ du mois d'août 2018 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

Prochaine séance du conseil

La mairesse informe les citoyens que la prochaine séance aura lieu le mardi 9 octobre 2018.

292-2018

Annulation des comptes de taxes de 2,00 \$ et moins

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser l'annulation de tout compte à recevoir ayant un solde de 2 \$ et moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

293-2018

Signature du bail avec Rogers - Renouvellement

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le conseil municipal autorise le renouvellement de la Convention de location d'un site de télécommunication avec Rogers Communications inc., d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023, avec une possibilité d'une prolongation de cinq autres années, selon les termes et conditions prévus au bail ayant débuté le 1^{er} octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

294-2018

Avis de motion et dépôt du règlement d'éthique pour les employés municipaux - Règlement n° 365-2018

Monsieur le conseiller Gyslain Loyer donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 365-2018.

295-2018

Soumission pour le
chauffage de l'église

CONSIDÉRANT QUE le raccordement du système de chauffage de l'église est désuet;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par Plomberie Guillemette inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gylsain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer le contrat pour le chauffage de l'église à Plomberie Guillemette inc., selon les termes décrits dans la soumission 2018Q000264 pour un montant de 21 347,68 \$ excluant les taxes.

Cette dépense sera prise à même les fonds de surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

296-2018

Contribution 2018-2019
à la Société canadienne
de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT l'entente de services aux sinistrés à renouveler avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;
2. de payer le coût de la contribution annuelle de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés, au montant de 1048,48 \$ cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

297-2018

Sel de déglacage en vrac –
Acceptation du cahier de
charges TP-AV05.51-2018

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION 297-2018

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-AV05.51-2018 pour l'achat de sel de déglacage en vrac;
2. de demandes des soumissions par invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

298-2018

Honoraires de l'architecte
Pierre Héту - Station d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été révisés en cours de route dans le dossier de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par l'architecte ont dû être ajustés pour coordonner aux nouveaux plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de payer les honoraires supplémentaires de l'architecte Pierre Héту au montant de 10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

299-2018

Adoption du Règlement
363-2018 – Agrandir les
zones RE2-6 et RE4-4,
création des zones RE4-6 et
RE4-7, à même la RE1-25

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 363-2018 visant à agrandir les zones RE2-6 et RE4-4, ainsi que la création des zones RE4-6 et RE4-7, à même la zone RE1-25;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le projet de règlement n° 363-2018 soit adopté.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 363-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

300-2018

Demande de dérogation
mineure 2018-026 –
2097 à 2103, rue Vincent

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 6 150 476 du cadastre du Québec afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage de 5 portes) d'une superficie totale de 111,50 mètres carrés, alors que la norme édictée à l'article 10.4.3 du Règlement de zonage 574-96 autorise une superficie maximale de 95,00 mètres pour un bâtiment accessoire de type garage;

SUITE DE LA RÉOLUTION 300-2018

- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'un écart de 16,50 mètres par rapport à la norme;
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état de la superficie maximale autorisée des bâtiments accessoires;
- CONSIDÉRANT QU'** le demandeur souhaite un garage de 5 portes afin d'offrir deux espaces de stationnement dans le garage à un même locataire de l'habitation multifamiliale projetée (4 logements);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 054-CCU-2018) et autoriser la demande de construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 5 portes), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

301-2018

Demande de PIIA 2018-025
3090, rue Plouffe

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon) sur le lot 5 860 536 du cadastre du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 055-CCU-2018) d'autoriser la demande de construction du bâtiment accessoire détaché (cabanon) au 3090, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

302-2018

Demande de PIIA 2018-027
4010, rue Plouffe

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon) sur le lot 5 860 534 du cadastre du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 056-CCU-2018) d'autoriser la demande de construction du bâtiment accessoire détaché (cabanon) au 4010, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

303-2018

Demande de P.I.A 2018-028
3085, rue Plouffe

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon) sur le lot 5 860 557 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 057-CCU-2018) d'autoriser la demande de construction du bâtiment accessoire détaché (cabanon) au 3085, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

304-2018

Nom de la future rue de
Gestion Avitell inc.

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction d'une nouvelle rue dans le secteur situé entre la rivière L'Assomption et le chemin de la Ligne-Frédéric, le comité est mis à contribution dans la sélection d'un futur nom pour ladite rue;



SUITE DE LA RÉSOLUTION 304-2018

CONSIDÉRANT QUE madame Revol a présenté la liste des cinq (5) noms ayant été élaborée, par madame Jessica Audet, archiviste de la Municipalité, en tenant compte des différentes particularités morphologiques, biologiques ou autres du milieu où se situe la nouvelle rue;

Voici les 5 noms proposés :

- Rue des Hêtres ;
- Rue du Boisé ;
- Rue des Ombelles ;
- Rue des Impatientes ;
- Rue des Dunes.

CONSIDÉRANT QUE lors des délibérations, le comité a tenu compte de la particularité des lieux, mais aussi de l'usage courant du nom de la rue, lorsque nommé ou écrit, et des erreurs d'écriture ou de compréhension pouvant survenir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la nouvelle rue soit nommée : rue du Boisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

305-2018

Entente à signer concernant
l'utilisation de la bibliothèque
par l'école des Moulins

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente avec l'école des Moulins (pavillons Sainte-Marguerite et Notre-Dame) relativement à l'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

306-2018

Entretien de la patinoire et
sentiers glacés, hiver 2018-
2019 – Octroi à M. Jean-
Christophe Labrie

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter la proposition de M. Jean-Christophe Labrie, au montant de 18 000,00 \$, pour l'entretien de la patinoire extérieure et des sentiers glacés du centre Pierre-Dalcourt durant l'hiver 2018-2019, en se référant au cahier de charges n° LO-PT01.11-2016 et en considérant les modifications suivantes :

- Début du contrat : le 3 décembre 2018;
- Fin du contrat : le 24 mars 2019;
- Paiements : 15 % le 21 décembre 2018, 15 % le 25 janvier 2019, 30 % le 22 février 2019 et 40 % le 22 mars 2019;
- Installation des lignes bleues, rouge et des buts;
- Attention portée aux coins de la patinoire, sinon des frais peuvent s'appliquer;
- Heures d'ouverture : ajout du 3 au 6 janvier inclusivement : 9 h à 21 h;
ajout des congés scolaires : 29 janvier et 2 février : 9 h à 21 h;
- Dates de la semaine de relâche : du 4 au 8 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

307-2018

Remplacement de Marik
Grégoire – Communications
loisirs et culture

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des communications, loisirs et culture devra être remplacée le temps d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le directeur général à procéder à la parution d'une offre d'emploi pour un poste de directeur ou directrice du Service des communications, loisirs et culture dans les meilleurs délais (remplacement pour un congé de maternité, 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

308-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 36.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Mario Miller
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».